Date de transmission de l'acte: 30/07/2026
Date de reception de l'AR: 30/07/2026
046-214603367-DE_047_2026-DE
A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**de la Commune de VIRE SUR LOT**

Séance ordinaire du 29 juillet 2026

*Date de la convocation : 23/07/2026*

**Objet : 6- Subvention aire de jeux (a/r) (DE_047_2026)**

Le vingt-neuf juillet deux mille vingt-six, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Dominique FILHOL

**Présents :** Dominique FILHOL, Patrice MATENCE, Louise BOSSUET, Philippe MOURA, Danielle BROCARD, Yolande EYLENBOSCH, Virginie BAILLET, Bruno DELLUC, Sébastien BEAUMONT
**Représentés :** - **Absents excusés :** - **Absents :** Romain TRILLE
**Secrétaire de séance :** Patrice MATENCE

**Cette délibération abroge et remplace la délibération DE_041_2026**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Aire de jeux**

La commune de Vire sur Lot a inscrit dans ses priorités budgétaires pour 2026, l'opération loisirs tourisme, il a été voté l'ouverture de ce programme.

Madame le maire a expliqué lors des commissions précédentes l'avant-projet de l'aire de jeux extérieurs au niveau de la salle des fêtes.

Aujourd'hui la commune souhaite lancer les travaux des jeux pour enfants qui sera situé sur la parcelle B957.

Madame le maire présente le projet définitif qui est de proposer une offre de loisirs adaptée aux petits de 2 à 10 ans.

La proposition retenue par le groupe de travail constitué consiste à :

- une aire de jeu en gazon
- aux attentes des parents par l'implantation de jeux adaptés aux petits autour de structures tels qu'un tourniquet, un portique nid, une structure escalade / tobogan
- la pose de banc, répondre aux besoins intergénérationnels
- la pose de table de pique-nique, répondre aux attentes des administrés
- l'espace afin d'assurer la sécurité
- PMR

Date de transmission de l'acte: 30/07/2026
Date de reception de l'AR: 30/07/2026
046-214603367-DE_047_2026-DE
A G E D I

**Demandes de subvention aire de jeux**

Concernant le financement de ce projet, la collectivité souhaite solliciter des subventions.

D'une part, auprès du Département FAST et d'autre part auprès de la Région FRI

Les autres ressources sont restées infructueuses.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

| Besoins | Montant HT | % | Ressources | Montant HT | % |
|---|---|---|---|---|---|
| Maitrise d'oeuvre | | | Etat | | |
| Acquisitions immobilières | | | Région FRI | 10 964.70 € | 30 % |
| Travaux | | | Caf | | |
| Equipements et mobiliers | 36 549.00 € | 100 % | FAST | 7 309.80 € | 20 % |
| | | | Communauté des communes | | |
| | | | Autofinancement | 18274.50 € | 50 % |
| Total des besoins | 36 549.00 € | 100 % | Total des ressources | 36 549.00 € | 100 % |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

·SOLLICITE l'attribution de subventions auprès du Département et de la Région,

·AUTORISE Madame le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents à intervenir.

Date de transmission de l'acte: 30/07/2026
Date de reception de l'AR: 30/07/2026
046-214603367-DE_047_2026-DE
A G E D I

Madame le maire établira un arrêté portant réglementation d'accès à l'aire de jeux.

*Signature du secrétaire de séance :*
*Patrice MATENCE*

Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,
pour copie certifiée conforme
**Madame le Maire, Dominique FILHOL**

MAIRIE DE VIRE SUR LOT
46 (Lot)

| | |
|---|---|
| *Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture et publication en Mairie le 30/07/2026*<br><br>*Madame le Maire* | *Votants : 9*<br>*Pour : 9*<br>*Contre : 0*<br>*Abstention : 0* |

*Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, soit par courrier (68 rue Raymond IV – 31000 Toulouse 6), soit par Télérecours accessible sur le site https://www.telerecours.fr. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai auprès du Maire de Vire sur Lot.*

*Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant, qu'il peut exercer auprès de la mairie.*